



Séparation sans mariage, un enfant, deux pays...

Par martiran, le 30/09/2013 à 17:44

Bonjour,

Situation longue et compliqué à expliquer je vais essayer de résumer au maximum.

Je suis d'origine mexicain, résidant en France depuis plus de 10 ans, séparé de la mère (française) de mon fils depuis plus d'un an déjà. Elle a prise la décision de garder mon fils et de m'autoriser à le voir 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires, aussi je lui verse une pension tous les mois (hors vacances), cette situation dure depuis le mois de avril, pour éviter tout conflit j'ai accepté toutes ses conditions alors que jusqu'à maintenant nous ne sommes jamais passés devant un juge compétant qui pourrait établir les droits de garde concernant notre fils.

Non seulement elle a essayé d'établir une "interdiction de quitter le territoire français sans l'autorisation des 2 parents" sinon que tel demande a été rejeté par le juge car le juge a estimé qu'il n'existait aucune raison de croire que je puisse enlever mon propre fils (je ne veux pas lancer un autre débat donc droit au but...)

Dans la décision du juge était stipulé que les décisions concernant les voyages avec notre fils dépendaient exclusivement des parents. Mon fils a 4 ans et je souhaite faire un voyage au Mexique pour retrouver ma famille et amener mon fils, la mère m'accorde juste 3 semaines alors que je lui demande 4 semaines, je voudrais son accord mais il semble impossible de la convaincre à laisser partir notre fils plus de 21 jours, **est ce qu'elle a le droit d'imposer la durée du voyage?** aussi **est ce que j'ai le droit à un minimum des jours par an pour voyager avec lui?** en sachant que **il n'existe aucun cadre juridique entre la mère et moi et que toutes les décisions lui concernant ont été prises unilatéralement**

en gros, comment résoudre ce type de conflits?

Je remercie à l'avance à tous ceux et celles qui pourront partager ses connaissances et/ou expériences dans ce sujet